



## JANVIER

### ACTIONS EN COURS

#### INONDATIONS DE DECEMBRE 2003 : PROGRAMME D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ELEVEURS

Dès que les incidences des inondations ont été connues, une réunion regroupant notamment les Présidents des Associations d'élevage, le Président de la Commission élevage du Parc, les élus d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, les responsables des Services agricoles départementaux et régionaux, les responsables du Syndicat de foin de Crau, l'Association des manadiers sinistrés de Camargue et l'équipe du Parc naturel régional de Camargue s'est tenue en urgence au Mas du Pont de Rousty.

Voici le dispositif adopté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et pour le département des Bouches-du-Rhône :



• Le Parc naturel régional de Camargue assure le pilotage administratif, technique et financier du dispositif, à savoir :

- Recensement exhaustif des éleveurs sinistrés en liaison avec la Chambre d'Agriculture et les Associations d'élevage (surface inondée, nombre d'animaux concernés, poids de fourrage nécessaire...);
- Commande, acheminement et fourniture de fourrage et/ou d'aliments aux éleveurs sinistrés;
- Portage financier de l'opération, comprenant le paiement des fournisseurs, le recueil de la quote-part des éleveurs, la recherche de subventions auprès des Collectivités locales.

• Les Collectivités locales : La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le départe-

ment des Bouches-du-Rhône, assurent avec le Parc naturel régional de Camargue le financement du dispositif. Ce finance-



ment permet de couvrir les frais d'acquisition et de distribution du fourrage. Ce financement est calculé sur la base de 30 tonnes de fourrage et/ou d'aliment par jour sur une période d'une centaine de jours. Il permettra donc de traiter les urgences et d'assurer l'alimentation hivernale des animaux sinistrés.

• La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône est partenaire technique de l'opération. Ses techniciens assisteront le Parc dans l'expertise des zones inondées, l'évaluation précise des besoins et dans la validation des quantités distribuées. La liste des bénéficiaires sera officialisée par la Chambre d'Agriculture et les présidents d'associations d'élevage concernés.

Contact : Régis Vianet, Anne Vadon, André Mauget, Gaël Hemery, 04 90 97 10 40

#### CHARTRE D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES MANADES DE TAUREAUX SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Le 13 novembre 2003, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, a approuvé le projet de Charte d'accueil du public dans les manades de taureaux du PNR de Camargue.

Fondée sur l'utilisation de la marque collective «Parc naturel régional», Cette démarche permettra de signaler au grand public les manades qui répondent aux 4 valeurs fortes de la marque et aux critères de la charte d'accueil définie avec les éleveurs :

• **Origine** : exploitations situés dans la zone du Parc, information du public sur les spé-

cificités du territoire du Parc et de ses missions / sensibilisation des visiteurs sur les richesses patrimoniales de la Camargue (zones humides, faune, flore, mesures de protection...) et les activités humaines présentes (agriculture, aménagements hydrauliques, pêche, tourisme...).

• **Authenticité** : élevages extensifs classés AOC Taureau de Camargue et inscrits aux livres généalogiques correspondants / information du public sur les spécificités, les pratiques et la finalité des élevages (course camarguaise ou corrida)...



• **Respect de l'environnement** : élevages permettant de maintenir les espaces naturels et paysages camarguais / intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'accueil / sensibilisation du public sur la fragilité des milieux naturels présents sur l'exploitation et ouverts à la visite...

• **Dimension humaine** : accueil et visite assurés par l'éleveur / visite du cheptel, et explications sur les différentes phases de conduite des troupeaux (pâturage, tris, marquage, sélection des bêtes...) / animations proposées en rapport avec la culture locale...

Conformément à la procédure prévue pour l'utilisation de la marque, le Parc confiera prochainement à un prestataire extérieur, la réalisation d'audits et d'une expertise de la démarche afin :

- d'attribuer ou non la marque aux éleveurs candidats,
- d'étudier les possibilités d'amélioration du niveau d'exigence des critères de la charte.

Un document d'information sera également réalisé en 2004 afin de promouvoir les manades respectant les engagements de la charte d'accueil.

Contact : Dominique Vergnaud, 04 90 9 86 32

## Connaître et reconnaître

### LA BARLIE DE ROBERT : L'ORCHIDÉE DE JANVIER

Sa floraison spectaculaire inaugure souvent la nouvelle année. En effet, cette orchidée comme d'autres espèces de cette famille ainsi que d'autres représentants des plantes à bulbes, possède une floraison hivernale. Autrefois considérée comme une rareté, la Barlie de Robert connaît depuis les années 60 une expansion importante et relativement inexplicée. Elle est l'orchidée la plus visible et la plus commune de Camargue, formant des colonies sur les pelouses, les bords des chemins, les jardins, même dans les zones marquées par une certaine salinité (bordures des sansouires). Une forme à fleurs blanches est également connue, notamment en basse-Camargue, où la présence de sel dans le sol, semble favoriser cette coloration originale.



photographie : E. Vialet / Pnrc

### ATTENTION AU BACCHARIS

Dans le registre des espèces dites envahissantes qui posent ou sont amenés à poser des problèmes de gestion des milieux naturels, ce petit arbuste originaire d'Amérique risque d'en être dans les années à venir le fer de lance. Il peut coloniser très rapidement les milieux humides, même marqués par l'action du sel et sa toxicité empêche toute limitation par le pâturage.



photographie : E. Vialet / Pnrc

Apparu il y a quelques années dans le sud-est du delta, sur le domaine de la Palissade, le Baccharis est en cours de colonisation de l'ensemble du delta. Un inventaire récent mené par la station biologique de la Tour du Valat a confirmé cette situation. Sa destruction engendrant des moyens humains et techniques importants, il est primordial d'intervenir dès maintenant pour arracher et détruire le maximum de pieds présents en Camargue.

Le Parc et la Tour du Valat mettront une campagne d'arrachage en place dès cette année.

Contact : Gaël Hemery, 04 90 97 10 40  
Marc Thibault, Tour du Valat,  
04 90 97 20 13

### A VOS AGENDAS

Réunion publique « Inventaire du patrimoine bâti »

- 15 janvier, 18 heures, salle du CIQ à Gageron
- 22 janvier, 18 heures, école de Gimeaux
- 29 janvier, 18 heures, école d'Albaron

Dans le cadre de la mission Architecture, Urbanisme et Paysage du Parc naturel régional de Camargue, un inventaire du patrimoine bâti a démarré le 1er septembre dernier.

Tous les habitants de ces hameaux sont invités pour une première restitution de ce travail, afin de présenter la démarche de collecte et de mieux connaître les souhaits des habitants pour la sauvegarde et la mise en valeur des richesses de chacun des hameaux. Un diaporama sera présenté par les techniciens du Parc. Il permettra de déterminer les grandes tendances du bâti et d'engager une réflexion plus approfondie. D'autres questions concernant l'action du Parc naturel régional de Camargue pourront également être abordées lors de ces réunions.

• 26 janvier, 18h, Relais culturel des Saintes-Maries-de-la-Mer, Remise des prix des courses de Taù organisées par le Parc

• 27 janvier, 9h30, Mas du Pont de Rousty, Conseil d'Administration du Parc naturel régional de Camargue.



Le Président,  
les membres du Conseil d'administration  
et toute l'équipe du Parc naturel régional de Camargue,  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour l'année 2004



D'APRES DES EAUX-FORTES ORIGINALES D'ANDRE MEYER 06 84 10 23 50 ARLES REPRODUCTION INTERDITE